

Le mag'

LE DOSSIER

COMPTES 2020 ET
BUDGET 2021

LE MAGAZINE D'INFORMATION

DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GEVREY-CHAMBERTIN
ET DE NUITS-SAINT-GEORGES

COMCOM EN MOUVEMENT

LES PROJETS EN COURS SUR
LE TERRITOIRE

DÉCRYPTAGE

LA COMCOM :
COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Juin
2021
N°7

 **Gevrey-Chambertin
& Nuits-Saint-Georges**
Communauté de Communes



sommaire

02

PANORAMIQUE
Présentation de la nouvelle
gouvernance

04

LE DOSSIER
Comptes 2020 et
Budget 2021

06

COMCOM EN MOUVEMENT
Les projets en cours
sur le territoire

07

DÉCRYPTAGE
La Comcom' :
comment ça fonctionne ?



Une nouvelle gouvernance élue depuis juillet 2020

En 2020, malgré un contexte sanitaire particulier, vous avez été appelés à élire les conseillers municipaux et communautaires de votre commune pour un mandat de 6 ans. À la suite de ces élections municipales, la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges a organisé, le vendredi 17 juillet 2020, les élections du Président de l'intercommunalité et de ses vice-présidents. A cette occasion, Pascal Grappin, maire de Villebichot a été élu Président par les conseillers communautaires. Découvrez ou redécouvrez aujourd'hui les visages et les noms des 78 élus communautaires du territoire.



Pascal GRAPPIN
Président
Maire de Villebichot



Alain CARTRON
1^{er} Vice-Président
délégué à l'Aménagement
de l'Espace communautaire
et aux Mobilités
Maire de
Nuits-Saint-Georges



Christophe LUCAND
2^{ème} Vice-Président
délégué à l'Économie sociale
et Solidaire, à l'Insertion et à
l'Emploi
Maire de Gevrey-Chambertin



Valérie DUREUIL
3^{ème} Vice-Présidente
déléguée à la Petite enfance,
à l'Enfance et à la Jeunesse,
aux Affaires sociales et
aux Solidarités
Maire de Magny-les-Villers



Hubert POULLLOT
4^{ème} Vice-Président
délégué aux Politiques de
l'Eau et de l'Assainissement
Maire de Saint-Philibert



Sylvie VENTARD
5^{ème} Vice-Présidente
déléguée aux Finances et
à la Prospective financière
Maire de Savouges



Didier TOUBIN
6^{ème} Vice-Président
délégué à la Gestion des
déchets
Maire de Comblanchien



Ghislaine POSTANSQUE
7^{ème} Vice-Présidente
déléguée au Développement
touristique du Territoire
Conseillère
Nuits-Saint-Georges



Gilles CARRÉ
8^{ème} Vice-Président
délégué aux Relations avec les
communes, au Développement
de la mutualisation entre
communes et au Projet
de Territoire
Maire de Couchey



Pascal BORTOT
9^{ème} Vice-Président
délégué à la Culture et
au Développement de
l'animation culturelle sur le
Territoire, au Développement des
partenariats associatifs
et à la Communication
Maire de Saulon-la-Chapelle



Christian ROUSSEL
10^{ème} Vice-Président
délégué au Développement
Économique et à la Politique
locale du commerce
Maire de Valforêt



Jacques BARTHELEMY
11^{ème} Vice-Président
délégué à la Gestion des
Ressources Humaines,
à la Commande publique et
à la Gestion des moyens
généraux
Maire de Chamboeuf



Dominique DUPONT
12^{ème} Vice-Président
délégué aux Suivi des
travaux, à l'Entretien du
patrimoine et des
Équipements communautaires
Maire de Brochon



Georges STRUTYNSKI
13^{ème} Vice-Président
délégué à la Transition
énergétique, au
Développement durable
et à la Préservation de
l'environnement
Maire de Meuilley



François MARQUET
14^{ème} Vice-Président
délégué au Sport
et à la Gestion des
équipements sportifs
Maire de
Chambolle-Musigny



Le magazine de l'intercommunalité de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges N°07 - juin 2021 - Tél. : 03.80.27.04.70 - ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com - Adresse postale : 3 rue Jean Moulin, 21700 Nuits-Saint-Georges - Directeur de la publication : Pascal Grappin - Rédaction et conception : Service communication - Crédits photos : Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges - Impression : Imprimerie ICO - Distribution : Adrexo.



Les conseillers communautaires (suite)

Agencourt : Gilles SEGUIN (maire) ; **Arcenant** : Jean-Paul SERAFIN (maire) ; **Argilly** : Antonio COBOS (maire) ; **Barges** : André DALLER (maire) ; **Bévy** : Thomas CAGNIANT (maire) ; **Boncourt-le-Bois** : Evelyne GAUTHEY (maire) ; **Broindon** : Alain VION (maire) ; **Chaux** : Philippe BALIZET (maire) ; **Chevannes** : Gérard FRICOT (maire) ; **Collonges-les-Bévy** : Sylvie VACHET (maire) ; **Corcelles-lès-Cîteaux** : Hervé PETIT (maire), Ludovic MILLE (1^{er} Adjoint) ; **Corgoloin** : Dominique VERET (maire), Christian MEZZAVILLA (1^{er} Adjoint) ; **Couchey** : Danielle BELORGEY (1^{ère} Adjointe) ; **Curley** : Dominique BAILLEUX (maire) ; **Curtil-Vergy** : Gilles STUNAU (maire) ; **Détain-et-Bruant** : Bernard CHOLET (maire) ; **Epernay-sous-Gevey** : Jean-François ARMBRUSTER (maire) ; **Fixin** : Pascal ROCHET (maire) ; **Flagey-Echezeaux** : Jean-François COLLARDOT (maire) ; **Fussey** : Philippe ROUARD (maire) ; **Gerland** : Francis CHENOT (maire) ; **Gevey-Chambertin** : Alexandre PLAZA (1^{er} Adjoint), Sophie GALLOIS (2^{ème} Adjointe), Malika AMINI (3^{ème} Adjointe), Philippe HUMBERT (5^{ème} Adjoint), Blandine PETRIGNET (conseillère), Michel CADOUX (conseiller) ; **Gilly-lès-Cîteaux** : Didier DANIEL (maire) ; **L'Etang-Vergy** : Gilles MALSERT (maire) ; **Marey-lès-Fussey** : Denis GAILLOT (maire) ; **Messanges** : Christian HOQUET (maire) ; **Morey-Saint-Denis** : Jean-Luc ROSIER (maire) ; **Noiron-sous-Gevey** : Olivier PIRAT (maire), Christèle POUTHIER (2^{ème} Adjointe) ; **Nuits-Saint-Georges** : Jean-Claude ALEXANDRE (1^{er} Adjoint), Nicole GENEVOIX (2^{ème} Adjointe), Gilles MUTIN (3^{ème} Adjoint), Claude LEFILS (4^{ème} Adjointe), Olivier BAYLE (5^{ème} Adjoint), Florence VEDRENNE (6^{ème} Adjointe), Rémy VITREY (7^{ème} Adjoint), Jocelyne FINCK (conseillère), Hervé TILLIER (conseiller), Daniel CARRASCO (conseiller), Eliane QUATREHOMME (conseillère) ; **Prémeaux-Prissey** : Umberto CHETTA (maire) ; **Quincey** : Jean-Louis LEXTREY (maire) ; **Reulle-Vergy** : Laurent BEDENNE (maire) ; **Saint-Bernard** : Jean-Claude GAILLARD (maire) ; **Saint-Nicolas-lès-Cîteaux** : Florence ZITO (maire) ; **Saulon-la-Chapelle** : Alain BOEUF (1^{er} Adjoint) ; **Saulon-la-Rue** : Philippe RUPIN (1^{er} Adjoint) ; **Segrois** : Gilbert MORIN (maire) ; **Semezanges** : Alain TRAPET (maire) ; **Ternant** : Régis DORLAND (maire) ; **Urcy** : Christian MARCHISET (maire) ; **Villars-Fontaine** : Pierre LIGNIER (maire) ; **Villers-la-Faye** : Isabelle CHAPUILLIOT (maire) ; **Villy-le-Moutier** : Marcel JOBARD (maire) ; **Vosne-Romanée** : Jean-Louis RAILLARD (maire) ; **Vougeot** : Claude CHARLES (maire).



Paroles du président

Vous découvrirez dans ce numéro 7 du magazine de la Communauté de communes une présentation du nouvel exécutif issu des élections de juillet 2020 et un point financier à travers le compte administratif 2020 et le budget prévisionnel 2021.

Le contexte sanitaire a retardé l'installation de la Communauté de communes au 17 juillet 2020. Depuis cette date les 78 délégués communautaires sont au travail et au service des 55 communes de notre territoire et de leurs habitants.

S'il est vrai qu'une Communauté de communes, en charge des services à la population, n'est pas faite pour gagner de l'argent, il est tout aussi vrai qu'elle ne peut pas dépenser plus qu'elle n'a de recettes.

Les recettes de fonctionnement doivent permettre de payer les dépenses de fonctionnement, de rembourser aux banques les emprunts réalisés pour financer les investissements d'hier et d'autofinancer en partie les investissements de demain. Nous sommes très loin d'être dans cette situation aujourd'hui. Je vous laisserai le soin de découvrir nos résultats financiers 2020 et nos prévisions pour 2021.

En 4 exercices, du 1^{er} janvier 2017 date de la création de notre Communauté de communes au 31 décembre 2020, l'excédent de fonctionnement capitalisé par les 3 anciennes Communautés de communes, qui nous a été transféré, a diminué de 900 000 €. Sur la même période notre dette auprès des banquiers a augmenté de 1 262 000 € et nous avons vendu des biens pour 1 300 000 €. Cela veut dire qu'en 4 exercices nous avons dépensé 3 462 000 € de plus que nous avons encaissé de recettes.

Nous ne pouvons plus continuer ainsi. Pour préserver l'avenir de la Communauté de communes il est vital de prendre au plus vite les dispositions qui permettront de rétablir les équilibres budgétaires. Ce qui est vrai pour un ménage, l'est pour une commune ou une Communauté de communes. Quand on encaisse 1 000 € on ne peut pas dépenser 1 500 € sans qu'à terme cela génère des conséquences graves. Nous n'avons pas le choix. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous devons augmenter nos recettes et diminuer nos dépenses. La tâche est ardue. Ce travail doit se faire alors que dans le même temps nous devons assumer les conséquences de la crise sanitaire sur nos recettes fiscales en provenance des entreprises qui ont beaucoup souffert en 2020. À cela s'ajoute l'impact des réformes fiscales qui nous privent de la taxe d'habitation, une recette dynamique.

Toujours dans le même temps il est important de préparer les actions qui permettront l'avenir, qui le rendront possible, sans perdre de vue que la Communauté de communes est au service de tous les habitants, des plus jeunes aux plus anciens et ce dans toutes les communes de notre vaste territoire.

Je présenterai très prochainement aux maires puis à l'ensemble des délégués communautaires le mode opératoire qui nous permettra d'élaborer avec les communes et avec vous, dans les mois qui viennent, un projet de territoire au service des communes et de leurs habitants.

Pascal Grappin, président de la Communauté de communes de Gevey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges

BUDGET 2021 : À l'équilibre

Avec une année 2020 marquée par la crise sanitaire et ses deux confinements, le leit motiv de la Communauté de communes pendant ces mois particuliers a été de maintenir au maximum sa mission de service public pour ses habitants. Pour autant, les fermetures imposées des structures intercommunales tels que les crèches et les accueils péri et extrascolaires ont entraîné des difficultés dans l'exécution 2020 du budget de l'intercommunalité.

Face à ce constat, le Président de la Communauté de communes, Pascal Grappin, les Vice-présidents ainsi que les conseillers communautaires ont préparé le budget 2021 autour de trois objectifs majeurs : préserver le plus possible les services à la population sur ce territoire dynamique et attractif, rationaliser les dépenses mais également optimiser les recettes. Voté en conseil communautaire le mardi 13 avril dernier, le budget primitif 2021 a ainsi pu être à l'équilibre.



Paroles d'élus

Sylvie VENTARD

5^{ème} VICE-PRÉSIDENTE



déléguée aux
Finances et à
la Prospective
Financière.

Il est indispensable d'être vigilant pour préserver l'équilibre budgétaire et envisager l'avenir avec sérénité.

L'exercice 2020, marqué par ce contexte si particulier de crise sanitaire a présenté un déficit de fonctionnement du budget général de 197 774,85 euros.

Les prévisions budgétaires sont encore perturbées par un contexte instable et l'objectif des élus est de fait, celui de contenir les dépenses au regard de recettes qui, elles, diminuent.

Les principales recettes de la Communauté de communes sont les prestations liées aux services rendus (petite enfance, enfance jeunesse, culture et sport), les impôts et taxes des ménages et entreprises, les dotations et prestations versées par l'Etat et autres organismes.

Ces recettes représentent respectivement 24%, 55 % et 20 % des recettes totales.

Au niveau fiscal, la loi de finances pour 2021 est marquée par la suppression du produit de la taxe d'habitation mais également par une baisse des impôts de production permettant de renforcer la compétitivité des entreprises.

Cette réforme se traduit donc pour notre collectivité par une baisse des recettes fiscales de 633 671 euros.

Pour neutraliser cette baisse, l'Etat a mis en place des compensations à hauteur de 599 413 euros. La perte fiscale est donc contenue pour 2021 mais l'autonomie fiscale des collectivités (communes et Communauté de communes) est réduite et par conséquent, le levier fiscal.

Cependant, et malgré le contexte, l'activité économique des entreprises installées sur

notre Communauté de communes reste dynamique et le territoire attractif. Au niveau dépenses, si les compétences exercées par la Communauté de communes génèrent des charges à caractère général, le principal poste de dépenses reste celui des charges de personnel.

Par ailleurs, les recettes émanant de la fiscalité et dotations reçues s'élèvent à environ 13 000 000 euros, mais il est néanmoins important de souligner que la Communauté de communes a pour obligation d'en reverser 45 %.

Ce reversement est réalisé au titre des attributions de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle mais également à celui du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Ce dernier consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Pour notre collectivité, il s'élève à un peu moins d'1 million d'euros en dépenses.

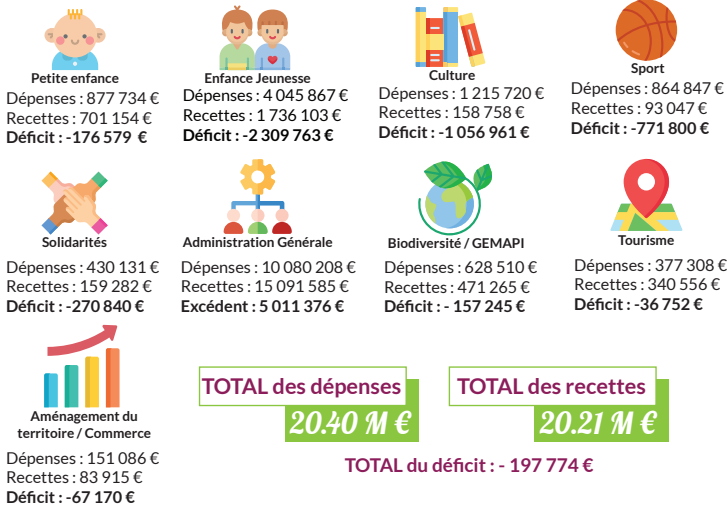
Il est donc indispensable d'être vigilant pour ce nouvel exercice comptable.

La préparation budgétaire 2021 se devait ainsi d'allier services à la population, rationalisation des dépenses, restructuration des services et optimisation des recettes. Une équation, somme toute, difficile mais nécessaire pour préserver l'équilibre budgétaire et envisager l'avenir avec sérénité.

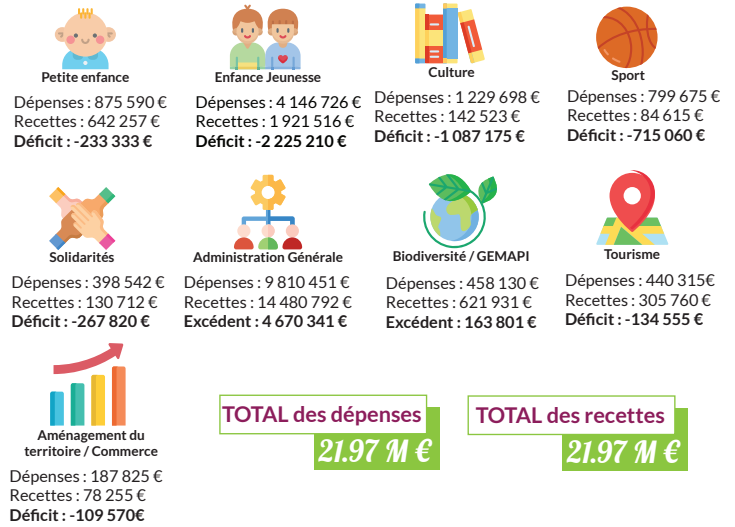
Budget Intercommunal

Budget principal

Compte administratif 2020 (section fonctionnement)



Budget primitif 2021 (section fonctionnement)



Compte administratif 2020 (section investissement)



Budget primitif 2021 (section investissement)

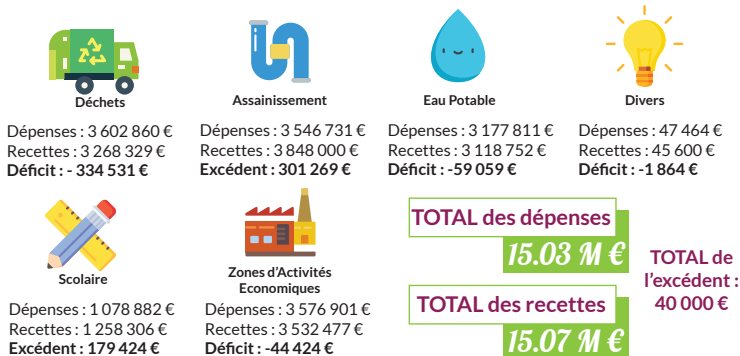


Les grands investissements 2020

- Début de la construction de l'Ecole de Musique intercommunale de Nuits-Saint-Georges : 1 120 166 €
- Halle Chambertin : 577 136 €
- Début de la rénovation du cinéma nuiton : 29 541 €
- Entretien des bâtiments : 93 472 €
- Signalétique des Climats du Vignoble de Bourgogne : 66 072 €

Budgets annexes

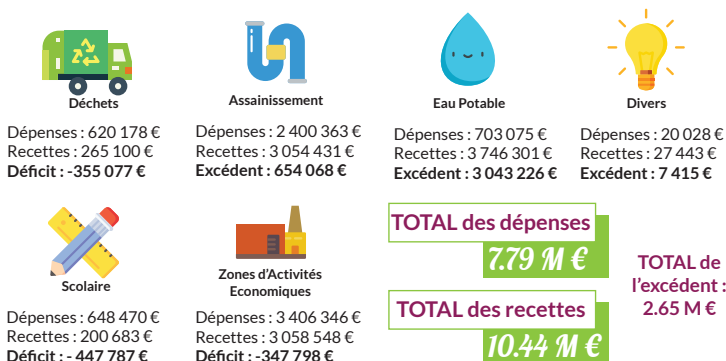
Compte administratif 2020 (section fonctionnement)



Budget primitif 2021 (section fonctionnement)



Compte administratif 2020 (section investissement)



Budget primitif 2021 (section investissement)



NUITS-SAINT-GEORGES

La Maison des Services Publics devient France Services

Depuis le jeudi 15 avril, la MSP de Nuits-Saint-Georges a reçu le label "France Services". Une labellisation qui fait écho aux volontés du Gouvernement de rapprocher le service public des usagers, avec pour objectif de proposer une offre élargie de service au public, au plus près des territoires. Ainsi, l'accueil de la désormais nommée "France Services" de Nuits-Saint-Georges devient un guichet unique polyvalent pour l'ensemble des services et organismes présents dans les locaux. Avec ce label, la Communauté de communes rejoint les 1 303 autres collectivités labellisées en France. Cette labellisation est synonyme d'un financement de l'État de 30 000 € par an au bénéfice de la Communauté de communes.



GEVREY-NUITS



La Sous-Préfète en visite sur le territoire

Le vendredi 30 avril 2021, Myriel Porteous, Sous-Préfète de l'arrondissement de Beaune, était en visite sur le territoire de la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, en présence du Président de l'intercommunalité, des Vice-Présidents, du Directeur Général des Services, des directeurs concernés ainsi que des Maires et Vice-présidents, de Nuits-Saint-Georges et de Brochon. A cette occasion, la Sous-Préfète s'est rendue à Nuits-Saint-Georges sur le site du futur parc d'activités communautaire. L'après-midi s'est ensuite poursuivi en pleine nature avec la présentation de la Réserve Naturelle Nationale de la Combe Lavaux - Jean Roland sur les hauteurs de la Combe de Brochon. Par ces différentes étapes, la Sous-Préfète a ainsi pu découvrir les grands projets intercommunaux ainsi que que l'une des richesses du territoire.

DÉTAIN-ET-BRUANT

Deux stations d'épuration en devenir



En 2021, deux nouvelles stations d'épuration verront le jour à Détain et à Bruant, ainsi qu'un nouveau réseau d'assainissement séparatif d'eaux usées. Ces travaux, dont le coût s'élève à 1,2 M d'euros, font suite à des études diagnostics et de zonage d'assainissement effectuées en 2015, au cours desquelles la Communauté a acté la nécessité de créer un réseau d'assainissement collectif sur les deux bourgs afin de protéger les ressources en eau potable et notamment la source de la Doué à Arcenant. Les travaux ont été entamés à la fin du mois de janvier.

NUITS-SAINT-GEORGES

Nouvelle École de Musique intercommunale à Nuits-Saint-Georges : le chantier avance

Entamés en 2020, les travaux de construction de la nouvelle École de Musique intercommunale de Nuits-Saint-Georges se poursuivent. Ce projet, qui avait été amorcé dès 2015, a pour but d'offrir aux professeurs et aux élèves un environnement de travail de qualité, avec un meilleur confort d'apprentissage. Ce nouveau bâtiment, d'une superficie de 973 m² accueillera notamment un pôle de formation musicale et instrumentale, un pôle musiques actuelles ainsi qu'un espace d'éveil musical. D'un coût total de 3 219 680 euros, la construction de l'École de Musique est subventionnée à hauteur de 12 % par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or dans le cadre du contrat CAP 100% Côte-d'Or, de 8 % par le Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté avec le contrat du Pays Beaunois, et de 20 % par l'Etat DETR. Le projet est également financé par un fond de concours de la commune de Nuits-Saint-Georges de 500 000 € et par un autofinancement de l'intercommunalité de 1 425 744 €. Fin de travaux prévue à l'automne 2021.



La Comcom', comment ça fonctionne ?

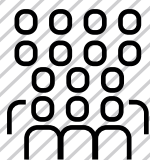
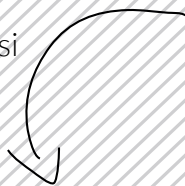
On vous explique tout !



LE PRÉSIDENT

élu par les conseillers communautaires, il est le chef de l'exécutif de l'EPCI. C'est lui qui propose les priorités de la politique communautaire en lien avec le bureau. Il préside l'assemblée plénière (Conseil communautaire), conduit les débats et fait exécuter les décisions par les services administratifs.

Il préside aussi



LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

composé de 14 vice-présidents. Le président leur délègue des responsabilités dans des domaines précis.



LES COMMISSIONS

biodiversité, tourisme, enfance, jeunesse, culture... De nombreux sujets nécessitent une étude approfondie. La Communauté de communes rassemble 11 commissions se réunissant régulièrement qui examinent les dossiers instruits par les services administratifs. Les élus issus de chaque commune du territoire, composent ses commissions. Ils émettent un avis consultatif sur des thématiques précises et soumises à la décision du bureau communautaire ou du conseil communautaire.



LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

est composé de 78 élus titulaires. Ils émanent des 55 communes du territoire qui composent la Communauté de communes. Le Conseil Communautaire se rassemble en assemblée plénière publique, au minimum une fois par trimestre pour examiner et décider des politiques communautaires dans les domaines que la Communauté de communes a à sa charge.

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Elle se tient, ponctuellement, en marge des bureaux communautaires et réunit, en plus du Président et de ses vice-présidents, l'ensemble des maires des communes du territoire. Cette instance se réunit, sur proposition de l'EPCI, pour avis sur des sujets d'intérêts communautaires, dans la limite de 4 fois par an minimum.

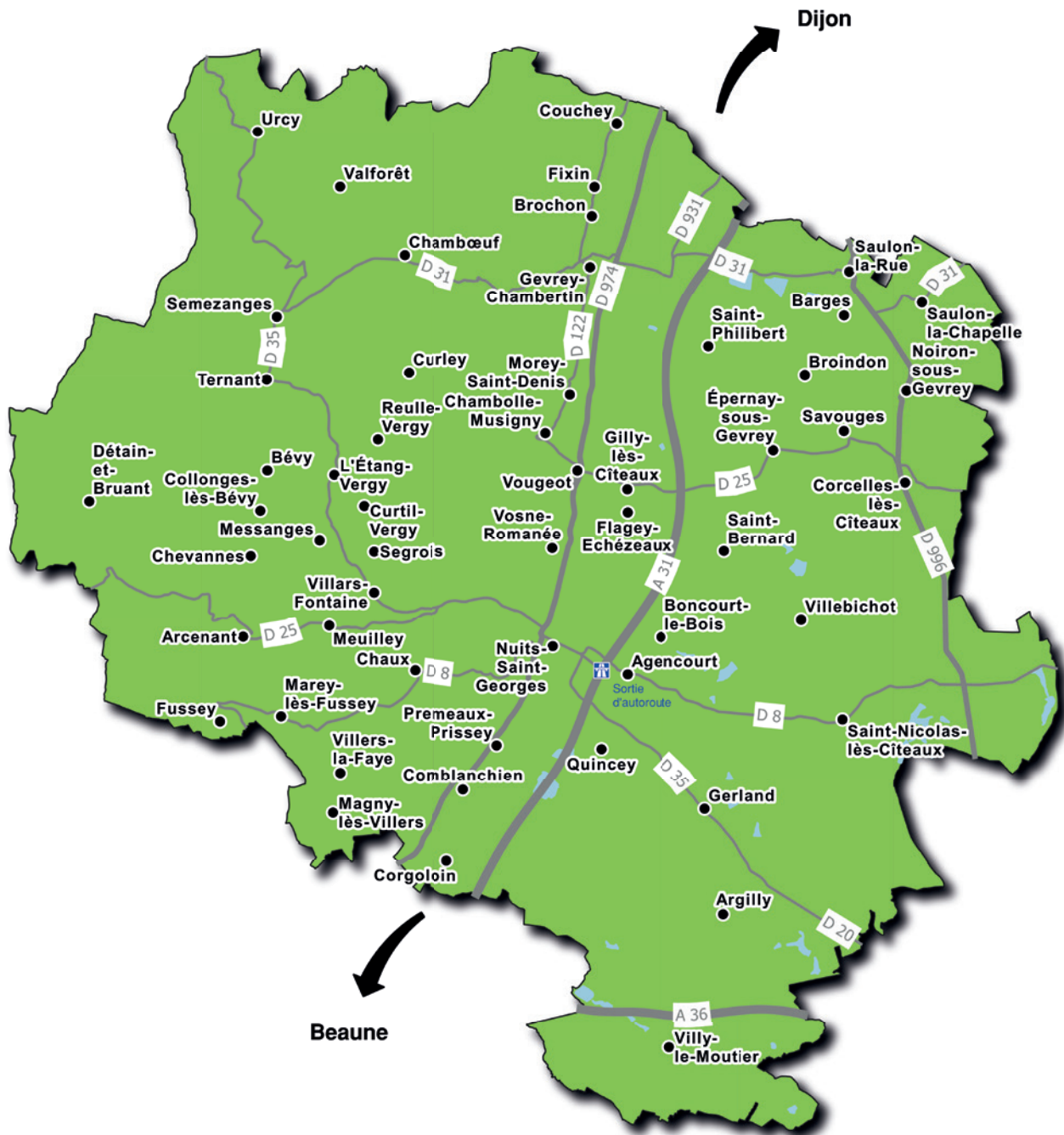
353

C'est le nombre d'agents qui composent la Communauté de communes et qui oeuvrent chaque jour.

Ils sont chargés de la préparation des dossiers et de la mise en application de la décision des élus. L'organisation de la Communauté de communes est axée autour de trois pôles :

- Pôle Attractivité, Aménagement et Développement durable du Territoire (Développement durable, biodiversité, tourisme, urbanisme, environnement),
- Pôle Ressources, Moyens et Mutualisation (Communication, finances, ressources humaines, secrétariat général, service technique)
- Pôle Cohésion Sociale, Enfance, Solidarités, Culture et Sport (Action culturelle, service commun affaires scolaires, enfance-jeunesse, centre socioculturel, mission emploi, logement, personnes âgées).

Notre territoire



Retrouvez toute l'actualité de la Communauté de communes sur :
www.ccgevrey-chambertin-et-nuits-saint-georges.com



03 80 27 04 70
contact@ccgevrey-nuits.com



CC de Gevrey-Chambertin
et de Nuits-Saint-Georges



@CCGevreyNuits



CC de Gevrey-Chambertin
et de Nuits-Saint-Georges



CC de Gevrey-Chambertin
et de Nuits-Saint-Georges